

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le dixième (10e) jour de mars 2016, à 20 h 10 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers (ères) suivants (es) : Monsieur Daniel Magny, Madame Diane Jacob, Monsieur Edgar Gervais, Monsieur Jean Sanschagrin et Monsieur Yves Bellemare.

Tous formant quorum.

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres du conseil comme prescrit.

02 Adoption de l'ordre du jour

2016-03-42

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Assainissement des eaux, secteur Lac-à-la-Tortue – processus de consultation et tenue d'un registre consultatif
- 04 Avril mois de la jonquille
- 05 Questions
- 06 Levée de la séance

— Adoptée —

03 Assainissement des eaux, secteur Lac-à-la-Tortue – processus de consultation et tenue d'un registre consultatif

2016-03-43

ASSAINISSEMENT DES EAUX, SECTEUR LAC-À-LA-TORTUE – PROCESSUS DE CONSULTATION ET TENUE D'UN REGISTRE CONSULTATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, conjointement avec la Municipalité de Hérouxville a soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités pour réaliser l'assainissement des eaux usées du secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis est estimé à 40,2 millions \$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada consentiraient une aide totale de 26,8 millions \$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE 80 % de cette aide est au bénéfice des contribuables de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE 20 % de cette aide est au bénéfice des contribuables de la municipalité de Hérouxville;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement gouvernemental est soumis à un processus de consultation des personnes habiles à voter dont les immeubles sont visés par le projet afin de s'assurer que ceux-ci sont disposés à assumer le tiers du coût de sa réalisation;

CONSIDÉRANT la pertinence de connaître la position claire des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville entend par la présente résolution établir les modalités de son processus de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et la Municipalité de Hérouxville ont préalablement tenu une séance d'information le 7 mars dernier, au cours de laquelle les personnes présentes ont obtenu les détails sur le projet de même que l'estimation des coûts et du montant prévu pour chaque immeuble desservi;

PAR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Yves Bellemare

Appuyé par : Jean Sanschagrin

Et résolu :

- 1° que le conseil propose la réalisation des travaux d'assainissement des eaux dans le secteur Lac-à-la-Tortue pour un coût de total de 40,2 millions \$, selon les conditions suivantes :
 - a) que le conseil propose la réalisation des travaux d'assainissement des eaux dans le secteur Lac-à-la-Tortue alors que la Ville de Shawinigan accepte le projet et si tel était le cas, le financement soit effectué par règlement d'emprunt sur un terme de 20 ans, lequel sera financé par une taxe de secteur imposée sur tous les immeubles desservis, estimée à environ 12 700 \$ en moyenne par unité; étant entendu que le branchement de la conduite d'amenée au réseau sur la portion privée de l'immeuble desservi sera réalisé par et aux frais des propriétaires concernés;
 - b) toutes les subventions, totalisant la somme de 5.3 millions \$, soient affectées au remboursement de l'emprunt;
- 2° Que le conseil propose la réalisation des travaux d'assainissement des eaux dans le secteur Lac-à-la-Tortue seulement si la Ville de Shawinigan réalise également ce projet sur sa partie de territoire.
- 3° que le conseil décrète la tenue d'une procédure d'enregistrement par l'ouverture d'un registre, selon les modalités suivantes :
 - a) le registre soit accessible, sans interruption, les 3 et 4 avril 2016 de 9 h à 19 h, à la salle municipale sise au 1060, St-Pierre à Hérouxville;
 - b) un avis à cet effet soit publié dans le journal l'Hebdo du St-Maurice, édition du 23 mars 2016;
 - c) l'invitation à signer le registre vise les personnes habiles à voter qui souhaitent manifester leur opposition au projet;
 - d) l'énoncé suivant soit soumis :

« Je refuse le projet de travaux d'assainissement des eaux usées dans le secteur Lac-à-la-Tortue, tel que proposé et selon les modalités prévues à la résolution 2016-03-43 »;
 - e) que le nombre de personnes habiles à voter est établi selon l'alinéa 3 de l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2);
 - f) que le nombre de personnes habiles à voter est de 238 et le nombre de signatures requis en fonction de la règle établie au paragraphe 3 de la présente est de 120;
- 3° Que dans l'éventualité où le nombre de signatures n'atteint pas le seuil de 50 %, plus 1, le projet sera considéré comme accepté par les personnes habiles à voter;

- 4° Que dans la mesure où le projet était rejeté par les personnes habiles à voter, les immeubles qui auraient été autrement desservis par le réseau d'égout, devront l'être par un mode alternatif indépendant dont le propriétaire devra assumer en les entiers coûts conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées dans les résidences isolées* (RLRQ, c. Q-2, r. 22);
- 5° que la présente résolution et le résultat de la procédure d'enregistrement soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- Adoptée à l'unanimité -

04 Avril mois de la jonquille

2016-03-44

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Daniel Magny

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

- Adoptée -

05 Questions

Aucune question relative à la présente

06 Levée de la séance

2016-03-45

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu de lever la séance à 20 h 30.

- Adoptée -